

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00500

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGETS PRINCIPAL ET TRANSPORT

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 106

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D2021005000

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGETS PRINCIPAL ET TRANSPORT

Le Trésorier Principal Municipal nous a transmis l'état des créances irrécouvrables du Budget Principal et du Budget des Transports. Toutes les voies d'exécution ayant été épuisées, sans pour autant aboutir au recouvrement de ces créances, le Trésorier sollicite :

- d'une part, l'admission en non-valeur des créances pour lesquelles aucune action de recouvrement n'est possible en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou de leur disparition ;
- d'autre part, l'annulation des créances éteintes ayant fait l'objet soit d'une procédure en rétablissement personnel soit d'une procédure collective.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

La créance éteinte s'impose à Saint Etienne Métropole et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

1) Budget Principal

- Admissions en non-valeur

Les sommes à recouvrer concernent essentiellement des impayés des dégradations de voirie, les taxes sur les ordures ménagères sur certaines communes transférées en 2017 et le stationnement des gens du voyage.

Exer- cice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOUVRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		HT (Budgétaire)	TVA	TTC		
2014	T-1180	592,07	116,05	708,12	Remb dommage feu tricolore	Poursuite sans effet
2014	T-3034	211,98	42,40	254,38	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
2015	T-2903	45,00	9,00	54,00	Nautiforme	Poursuite sans effet
2015	T-971	535,30	-	535,30	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
2017	T- 713208400357	117,52	-	117,52	Ordures ménagères	Poursuite sans effet

2017	T- 71420837704	54,00	-	54,00	Ordures ménagères	Poursuite sans effet
2017	T- 714208400618	103,50	-	103,50	Ordures ménagères	Poursuite sans effet
2017	T- 71420855690	109,47	-	109,47	Ordures ménagères	Poursuite sans effet
2017	T- 71420857635	111,00	-	111,00	Ordures ménagères	Poursuite sans effet
2017	T- 716208893441	149,02	-	149,02	Ordures ménagères	Poursuite sans effet
2017	T-845	29,87	5,97	35,84	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
2017	T-850	1 540,88	308,18	1 849,06	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
2017	T-852	491,07	98,21	589,28	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
2018	T-2547	366,50	-	366,50	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
2018	T-401	623,52	-	623,52	Aires d'accueil gens du voyage	Poursuite sans effet
2019	T-2652	2 424,12	-	2 424,12	Voirie	Poursuite sans effet
2019	T-2895	0,14	-	0,14	AC subvention d'investissement	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-928	0,00	-	0,01	Loyers Bâtiments économiques	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-1506	0,30	-	0,30	Borne incendie	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-1867	2,88	0,58	3,46	Loyers Bâtiments économiques	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-3121	381,36	-	381,36	Voirie barrière abimée	Poursuite sans effet
2020	T-3175	50,00	-	50,00	Dégradation contener	Poursuite sans effet
2020	T-3177	480,32	-	480,32	Dégradation velivert	Personne disparue
2020	T-491	0,01	-	0,01	Loyers Bâtiments économiques	RAR inférieur seuil poursuite
Total général		8 419,84	580,39	9 000,23		

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **8 419.84 € (HT)**. La dépense correspondante sera inscrite au **compte 6541** au budget Principal.

- Créances éteintes

Les sommes à recouvrer concernent essentiellement des loyers des bâtiments économiques, et les taxes sur les ordures ménagères sur certaines communes transférées en 2017 :

Exer- cice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOURRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		HT (Budgétai re)	TVA	TTC		
2013	T1563	249,99	49,00	298,99	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif

2013	T1563	1 852,50	363,09	2 215,59	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2014	T2214	5 050,00	-	5 050,00	Ordures ménagères	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T1070	305,40	61,08	366,48	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T1267	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T1267	82,00	16,40	98,40	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T1415	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T1415	82,00	16,40	98,40	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T1684	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T1684	82,00	16,40	98,40	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T1911	82,00	16,40	98,40	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T2383	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T2383	82,00	16,40	98,40	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T2705	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2016	T2705	82,00	16,40	98,40	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T1006	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T1006	90,00	18,00	108,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T159	7,94	1,59	9,53	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T159	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T159	81,29	16,26	97,55	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T284	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T284	90,00	18,00	108,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T475	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T475	90,00	18,00	108,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T741	25,00	5,00	30,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	T741	90,00	18,00	108,00	Loyers Bâtiments économiques	Clôture pour insuffisance d'actif
2018	T1455	27,30	-	27,30	Boutique MAM	Clôture pour insuffisance d'actif
2017	7 132 089 592	141,52	-	141,52	Ordures ménagères	Surendettement
2017	71 420 842 535	160,53	-	160,53	Ordures ménagères	Surendettement
2017	71 420 857 531	168,03	-	168,03	Ordures ménagères	Surendettement

2017	714 208 540 052	160,53	-	160,53	Ordures ménagères	Surendettement
Total général		9 307,03	711,42	10 018,45		

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **9 307.03 € (HT)**. La dépense correspondante sera inscrite au **compte 6542** au budget Principal.

2) Budget des Transports

Les sommes à recouvrer concernent le transport scolaire et une dégradation de Vélo.

- Créances éteintes

Exer- cice	N° Titre	SOMME RESTANT A RECOUVRER			Nature de la créance	Motifs de présentation
		HT (Budgétaire)	TVA	TTC		
2018	T-107	31,36	3,14	34,5	Transport scolaire	Poursuite sans effet
2018	T-210	585,63	117,13	702,76	Jugement indemnisation vélo	Poursuite sans effet
2019	T-113	32,73	3,27	36	Transport scolaire	Poursuite sans effet
2020	T-81	34,09	3,41	37,5	Transport scolaire	Poursuite sans effet
Total général		683,81	126,95	810,76		

Par conséquent, il est proposé au Conseil Métropolitain d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables ci-dessus pour un montant budgétaire total de **683,81 € (HT)**. La dépense correspondante sera inscrite au **compte 6542** au budget des Transports.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve les admissions en non-valeur et créances éteintes ci-dessus pour un montant budgétaire de 17 726,87 € sur le Budget Principal et 683,81 € sur le budget des Transports ;
- autorise la réalisation de la dépense sur les comptes 6541 et 6542 sur chacun de ces budgets ;
- les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 des budgets Principal et Transports de l'exercice 2021 ;

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU